

# ASSEMBLEE NATIONALE

30 mars 2005

---

DROIT COMMUNAUTAIRE DE L'ASSURANCE - (n° 2119)

## AMENDEMENT

N° 30

présenté par  
M. AUBERGER

-----  
**ARTICLE PREMIER**  
(*Art. L.512-1 du code des assurances*)

Dans le quatrième alinéa du I de cet article, substituer aux mots :

« à l'alinéa ci-dessus »

les mots :

« au deuxième alinéa ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.